

ASSOCIATION HUB CORSICA

Forum du Fangu Bat D, 3^e Etage - 20200 BASTIA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Hub CORSICA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Hub CORSICA relatif à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur le point évoqué dans les « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe concernant le non-versement de 108 000 € prévu par la Banque des territoires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Le rapport du Comité Stratégique et du Président ne nous ayant pas été communiqués, comme le prévoit l'article 22 des statuts, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Orientation Stratégique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 16 octobre 2025

EXCO ALBERTINI & ASSOCIES

29 Bd Paoli - 20200 BASTIA
Véronique ALBERTINI
Commissaire aux comptes
Tél +33 (0) 4 95 34 37 37 - Fax +33 (0) 4 95 31 50 10

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	12 600	2 890	9 710	6 076	3 634	59. 81
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	1 073	704	369	727	358-	49. 24-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières ⁽¹⁾						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	289		289		289	
	Total I	13 962	3 594	10 368	6 803	3 565	52. 40
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 010	220	11 790	6 000	5 790	96. 50
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	34 001		34 001	115 001	81 000-	70. 43-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	26 171		26 171	122 758	96 587-	78. 68-
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾	733		733		733	
	Total II	72 915	220	72 695	243 759	171 064-	70. 18-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts ^(III)						
	Primes de remboursement des emprunts ^(IV)						
	Ecart de conversion actif ^(V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		86 876	3 814	83 062	250 562	167 500-	66. 85-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

N

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	40 659	5 761	34 898	605. 78
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	18	34 898	34 880-	99. 95-
	Situation nette (sous total)	40 677	40 659	18	0. 05
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	40 677	40 659	18	0. 05
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	33 409	154 507	121 098-	78. 38-
	Total II	33 409	154 507	121 098-	78. 38-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 269	8 104	4 835-	59. 67-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	5 385	4 213	1 172	27. 82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	323	580	257-	44. 36-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance		42 500	42 500-	100. 00-
	Total IV	8 976	55 396	46 420-	83. 80-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	83 062	250 562	167 500-	66. 85-

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	5 020	5 780	760-	13. 15-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	9 000	1 200	7 800	650. 00
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	74 569	18 500	56 069	303. 07
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	154 507	243 900	89 393-	36. 65-
Autres produits	17	2	14	584. 02
Total I	243 112	269 382	26 270-	9. 75-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	40 172	22 763	17 410	76. 48
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	263	262	1	0. 49
Salaires et traitements	42 314	41 944	371	0. 88
Charges sociales	15 161	14 596	565	3. 87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 204	390	2 814	721. 54
Dotations aux provisions	220		220	
Reports en fonds dédiés	33 409	154 507	121 098-	78. 38-
Autres charges	109 207	1	109 205	NS
Total II	243 950	234 462	9 488	4. 05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	838-	34 920	35 759-	102. 40-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	856		856	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	856		856	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		22	22-	100. 00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV		22	22-	100. 00-
2. Résultat financier (III-IV)	856	22-	879	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	18	34 898	34 880-	99. 95-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	243 969	269 382	25 414-	9. 43-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	243 950	234 485	9 466	4. 04
5. EXCEDENT OU DEFICIT	18	34 898	34 880-	99. 95-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature		16 355			16 355	
Prestations en nature		350	15 845		15 495-	97. 79-
Bénévolat						
TOTAL		16 705	15 845		860	5. 42
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		350	700		350-	50. 00-
Prestations en nature			15 145		15 145-	100. 00-
Personnel bénévole		16 355			16 355	
TOTAL		16 705	15 845		860	5. 42

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 83 062.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 243 112.16 Euros et dégagant un excédent de 18.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de l'association.

L'Association "HUB CORSICA", dont le siège social se situe "Forum du Fango", Bat D 20200 BASTIA, a pour objet d'une part de contribuer à promouvoir, améliorer et industrialiser l'offre de médiation numérique innovante sur le territoire de Corse, d'autre part d'étudier les possibilités de création dans les 3 ans suivant sa fondation d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour réaliser son objet.

Véritable « tiers de confiance » de la médiation numérique, le HUB CORSICA poursuit deux missions:

- Fédérer et animer l'écosystème de la médiation numérique en Corse;
- Accompagner la création ou le renforcement des projets d'inclusion.

Le projet HUB CORSICA pour un numérique inclusif a été initié et mis oeuvre par 2 structures complémentaires réunies au sein d'un consortium pour déposer en juin 2021 le dossier de réponse à la seconde vague de l' Appel à Manifestation d'intérêt « Hubs Territoriaux pour un Numérique Inclusif » lancée par la Banque des territoires.

o EMAHO Corse, association loi 1901 enregistrée le 28 août 2013 (N°W2B2002261) dont le siège social est au Palais Saint Antoine, Boulevard Danesi à Bastia ;
o Collectivité de Corse, collectivité à statut particulier (au sens de l'article 72 al.1er de la Constitution) dont le siège est Palazzu di a Cullettività di Corsica, 22 cours Grandval à Ajaccio.

Le second versement de 108 000 € prévu par la Banque des Territoires n'a pas été effectué en raison du non-respect des engagements de cofinancement, attribués par le rédacteur du projet initial à la Collectivité de Corse, et inscrits dans le budget prévisionnel annexé à la convention initiale, et dans le Canvas cadre du début des activités du Hub Corsica.

Cette perte a été constaté au débit du compte 658.

Cette absence de cofinancement a également été une des causes de la non-attribution du financement du poste de chargé de mission financé à hauteur de 25000€ par an par l'ANCT dans le cadre de l'AMI FNE, ce qui a entraîné l'arrêt de la procédure de recrutement du collaborateur du délégué général, pénalisant largement les possibilités d'action du Hub Corsica et maintenant la charge de travail parfois pesante du délégué général.

Les financements récurrents, tels que ceux de l'ANCT, ne suffisent pas à garantir une stabilité financière au-delà de juin 2025, voir décembre 2025 si le 2e versement de l'AMI Hub FNE est effectué.

Le premier versement de 20 000 € de la Collectivité de Corse, Le premier versement de 20 000 € de la Collectivité de Corse attendu en 2024, n'a pas encore été reçu. Il est annoncé pour fin janvier 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 120		6 480
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 073		
TOTAL	1 073		
Prêts, autres immobilisations financières			289
TOTAL			289
TOTAL GENERAL	7 193		6 769

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 600	12 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 073	1 073
TOTAL			1 073	1 073
Prêts, autres immobilisations financières			289	289
TOTAL			289	289
TOTAL GENERAL			13 962	13 962

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		44	2 846		2 890
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		346	358		704
TOTAL		346	358		704
TOTAL GENERAL		390	3 204		3 594
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 846				
Matériel de bureau informatique mobilier	358				
TOTAL	358				
TOTAL GENERAL	3 204				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	5 761		69 796	34 898	40 659
Excédent ou déficit de l'exercice	34 898		34 880-		18
Situation nette	40 659		34 916	34 898	40 677
TOTAL I	40 659		34 916	34 898	40 677

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	154 507		121 174			33 332	33 332
Banque des Territoires	146 340		118 340			28 000	28 000
CNFS	8 167		2 834			5 332	5 332
TOTAL	154 507		121 174			33 332	33 332

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		82 440	82 440		
TOTAL		82 440	82 440		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		220			220
TOTAL		220			220
TOTAL GENERAL		82 660	82 440		220
Dont dotations et reprises d'exploitation		33 629			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	289	289	
Clients douteux ou litigieux	220	220	
Autres créances clients	11 790	11 790	
Divers état et autres collectivités publiques	34 000	34 000	
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	733	733	
TOTAL	47 032	47 032	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 269	3 269		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 976	3 976		
Autres impôts taxes et assimilés	1 409	1 409		
Autres dettes	323	323		
TOTAL	8 976	8 976		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	34 000
Total	34 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
CDC	20 000
BANQUE DES TERRITOIRES CNFS	14 000
Total	34 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 184
Total	1 184

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 184
Total	1 184

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	733
Total	733

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	195 165
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	195 165
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	195 165
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	195 165
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	